



CONTRAT DE CESSION DE REPRÉSENTATION D'UN SPECTACLE

Entre les dénommés :

Association DANS LES BACS... A SABLE - association à but non lucratif loi 1901 n° W921001861
22 rue Blanchard, 92260 FONTENAY AUX ROSES
Représenté par Florence LEITE, présidente
Siret : 537 391 443 00026
Code APE : 9001Z Arts du spectacle vivant / Licence spectacle : 2-1053852 / TVA : FR03537391443
www.spectaclesdesenfants.com contact@spectaclesdesenfants.com

Ci-après dénommé « Le Producteur »
D'UNE PART ET,

Organisme : Mairie de Crosne avenue Jean Jaures 91560 Crosne

Livraison : Maternelle Jacques Prévert 3 rue Alexandre Foudrier 91560 Crosne

Contact : Roux Marie-Hélène : 06 19 84 48 71
Merci de prévoir une personne responsable d'accueillir les artistes le jour J

Ci-après dénommé l'« Organisateur »
D'AUTRE PART,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'association DANS LES BACS... A SABLE dispose du droit de représentation du spectacle dénommé :
Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Panique au Pôle Nord
3 artistes

ARTICLE 1 : Objet : Lieu/Date/Horaire

Les intervenants s'engagent à donner dans les conditions définies ci-après, 2 représentations
Date(s) : 07.12.2026

Lieu(x) : Maternelle Jacques Prévert 3 rue Alexandre Foudrier 91560 Crosne
Horaire d'arrivée sur le lieu : 09H00
Début du ou des spectacles : 10h30 et 14h00

Numéro de téléphone de l'artiste référent si vous avez des questions concernant l'organisation du spectacle : Émilie : 06 63 53 63 77

En contrepartie de ce qui précède, l'Organisateur s'engage à verser la somme de :

1 300,00 €	HT
5,50%	TVA
71,50 €	Total TVA
1 371,50 €	TTC

Le moyen de paiement utilisé sera :
Chèque ☐
Virement ☐
Mandat ☐
Autre ☐

Préciser :

En plus du paiement indiqué, l'Organisateur s'engage à participer :

Transport : Inclus
Repas : Néant
SACEM SAED : Inclus

Numéro de Facture correspondante : 2026_291

ARTICLE 2 : Aspects techniques

L'organisateur s'engage à respecter les conditions techniques nécessaires au bon déroulement du spectacle. La salle prévue pour le spectacle devra être entièrement l'artisans pendant toute la durée du montage et du démontage. Aussi afin de préserver la magie du spectacle nous demandons à ce qu'il n'y ait aucun enfant dans la salle en place l'espace dédié au public (tapis, bancs, chaises). En fin de représentation, les artistes ne procéderont pas au rangement de cet espace public. La remise en place installés relève exclusivement de la responsabilité de l'organisateur.

ARTICLE 3 : Accueil des artistes

Déchargement et stationnement du véhicule :

L'organisateur s'engage à prévoir en amont un accès direct à la salle où aura lieu le spectacle aussi bien pour le **déchargement** du matériel que pour le **stationnement** du véhicule.

Merci de renseigner ici vos possibilités :

Préciser ici

Parking attenant

- Déchargement et stationnement dans la cour de l'école (chaudement recommandé)
- Déchargement proche de la salle puis **stationnement réservé** à proximité immédiate

(Emplacement devant la structure réservé au préalable auprès de la Mairie par exemple)

